

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'AN 2026, le 29 AVRIL, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents : M. GRZEZICZAK, Président.

Mme BODIOT, MM. CREMONT, DAIN, DELHAYE, FERRAI, GALLOO, GERVOIS, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mme M'SAKNI, M. MUZART, Mmes PASSEMART, RIBEIRO et ROHART, M VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, représentant Mme la Préfète, représenté par M. BAILLET.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. LEFEVRE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
Mme PLATRIER, Administrateur, à M. CREMONT

Excusés : Mme DIVE, M. EUGENE, Mme GRAFTE, M. LEBEAU et Mmes MARICOT et VARLET-CHENOT, Administrateurs.
M. RICKLIN, Commissaire aux comptes.
M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

Assistés de : MM. ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, MARCHAND, Assistante de Direction et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – ASSOCIATION REALISS QUARTIERS : NOUVELLE DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER DU LOCAL 29/2006 RUE PIERRE CURIE – CONVENTION RÉGLEMENTÉE

L'Association REALISS QUARTIERS – Réalisation par l'Emploi et l'Accompagnement Local d'Insertion au Service de Soissons et de ses Quartiers - est une association à taille humaine intervenant dans l'économie sociale et solidaire, avec pour principale mission de lutter contre le chômage et les exclusions. L'objectif de l'association est de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la ville de Soissons les plus éloignées de l'emploi de s'insérer professionnellement et durablement dans le monde du travail.

Deux activités sont proposées :

- un chantier "ménage" avec le nettoyage d'immeubles et d'espaces partagés,
- un chantier "espaces verts" avec l'entretien d'espaces verts privés ou publics et d'espaces urbains.

Le Bureau de l'Office a validé la mise à disposition du local 29/2006 rue Pierre Curie à Soissons à l'association REALISS QUARTIERS. Afin de permettre sa mise en œuvre, le Bureau, dans sa séance du 15 septembre 2017, a consenti à une exonération de loyer pendant une période d'un an. Par la suite, l'association s'est acquittée du loyer mensuel s'élevant à 426,99 €uros.

A la suite de difficultés financières, l'Association REALISS QUARTIERS a sollicité de l'Office une exonération de son loyer mensuel s'élevant à 448.22 €uros. Cette mise à disposition gratuite du local, validée par le Bureau de l'Office, a pris fin le 30 mars 2026.

L'association, œuvrant au sein du quartier prioritaire de Presles, souhaite poursuivre son accompagnement auprès d'un public en grande précarité. Pour se faire, elle se doit d'investir dans des actions d'accompagnement pour ses salariés en insertion.

Au vu des éléments précités, l'Association REALISS QUARTIERS sollicite donc de l'Office une nouvelle mise à disposition gratuite du local jusqu'au 31 décembre 2026. Le bénéfice serait réinvesti dans des actions d'accompagnement des salariés en insertion.

Les charges afférentes à ce local seront dues par l'association.

Un avenant à la convention de location devra être rédigé.

Enfin, l'OPH de l'Aisne siège au Conseil d'Administration de l'association Réaliss Quartiers.

À ce titre, toute convention envisagée entre l'association Réaliss Quartiers et l'OPAL, est subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de l'Office, en application des dispositions de l'article L 423-10 du code de la construction et de l'habitation, s'agissant d'une convention réglementée

Il est proposé au Conseil d'Administration

- de prolonger la mise à disposition du local sis 29/2006 rue Pierre Curie à Soissons à l'association REALISS QUARTIERS, à titre gracieux, jusqu'au 31 décembre 2026,
- et d'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant à la convention de location.

A l'appui des informations fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus. Monsieur Crémont, Maire de Soissons, n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak

